

# COMMUNE DE TIGERY

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2026 Procès-verbal de la séance

**Date de convocation :** 06 février 2026  
**Date d'affichage de la convocation :** 06 février 2026  
**Date d'affichage du compte-rendu :** 17 février 2026

### Nombre de conseillers

Élus : 27  
En exercice : 27  
Présents : 22  
Pouvoirs : 02

L'an deux mille vingt-six, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Germain DUPONT, Maire.

**Présents :** Alain BAUDU, Magali CHAPET, Alexis DELRIU, Germain DUPONT, Sabrina VUMI, Luc DINO, Christiane MAILLARD, Amina MEKKID TIMSI, Cédric TOUCHAIS, Diliara SAPIN, Sabine TAMIN, Samy MEROUCHI, Pascal LETERRIER, Rosalie SIMEONI-HUYNH, Stéphane SOL, Hermine RAKOTOMALALA, Abdelhakim KADDOUR, Philippe MUSSEAU, Nathalie LESCANE, Mélanie LLOPIS Y CIRERA, Gérard NEPPER, Séverine TERRÉ.

**Absents :** Anne-Isabelle KLING donne pouvoir à Germain DUPONT, Nicolas LE PROVOST donne pouvoir à Pascal LETERRIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal, **Monsieur Stéphane SOL** a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## ORDRE DU JOUR

### I Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 décembre 2025

### II Projets de délibérations :

- Point n° 1 - Modification du tableau des effectifs
- Point n° 2 - Adhésion au Syndicat mixte ouvert Essonne Numérique
- Point n° 3 - Rapport sur les Orientations Budgétaires
- Point n° 4 - Tarification séjour ski 2026
- Point n° 5 - Tarification BAFA SIPEJ
- Point n° 6 - Convention de délégation de transports Ile de France Mobilités

### III - Rendu-compte des Décisions et Arrêtés pris par le Maire du 27 novembre 2025 au 03 février 2026

### IV – Questions diverses

# COMMUNE DE TIGERY

Ouverture de la séance du Conseil municipal à 20h00, Monsieur Stéphane SOL est désigné comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

## I. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du jeudi 04 décembre 2025 est adopté à l'unanimité par les élus présents et représentés et n'appelle aucune observation.

## II. Délibérations à l'ordre du jour :

- Délibération 2026-01 : Modification du tableau des effectifs
- Délibération 2026-02 : Adhésion au Syndicat mixte ouvert Essonne Numérique
- Délibération 2026-03 : Rapport sur les Orientations Budgétaires
- Délibération 2026-04 : Tarification séjour ski 2026
- Délibération 2026-05 : Tarification BAFA SIPEJ
- Délibération 2026-06 : Convention de délégation de transports Ile de France Mobilités

## III - Rendu-compte des Décisions et Arrêtés pris par le Maire du 27 novembre 2025 au 03 février 2026

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION N° 2026-01

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION, SUPPRESSION DE POSTES, MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE.**

**RAPPORTEUR : Cédric TOUCHAIS**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique territoriale ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs compte tenu des mouvements de personnel (recrutement, suppressions, créations de poste et modification de quotité de travail)

**CONSIDERANT** le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal du 04 décembre 2025 qui doit être remplacé par le présent pour respect de la réglementation en vigueur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE SON RAPPORTEUR ET, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**DECIDE** de remplacer la délibération n°2025/52 du 04 décembre 2025 et de modifier le tableau des emplois (dont la durée hebdomadaire est exprimée en minutes pour les agents annualisés à temps non complet) à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 comme suit :

# COMMUNE DE TIGERY

## Filière Administrative

- Création deux emplois d'attaché principal

## Filière Animation

- Création d'un emploi d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe

## Filière Culturelle

- Création d'un emploi d'assistant du patrimoine

## Filière Police

- Création d'un emploi de brigadier-chef principal

	Emplois	Nbre autorisé par le Conseil	Pourvus	Non pourvus	Reste à pourvoir
Emplois fonctionnels	Directeur général des services des communes de 2000 à 10000 habts	1 à tps complet		1 à tps complet	
	Attaché principal	3 à tps complet		3 à tps complet	
ADMINISTRATIVE	Attaché territorial	3 à tps complet	2 à tps complet	1 à tps complet	
	Rédacteur ppal de 2ème cl	1 à tps complet	1 à tps complet		
	Rédacteur	2 à tps complet		2 à tps complet	
	Adjoint administratif ppal 1ère cl	2 à tps complet	2 à tps complet		
	Adjoint administratif ppal 2ème cl	4 à tps complet	2 à tps complet	2 à tps complet	
	Adjoint administratif	4 à tps complet	2 à tps complet	2 à tps complet	
TECHNIQUE	Technicien ppal 1ère cl	1 à tps complet		1 à tps complet	
	Agent de maîtrise principal	1 à 28h00 hebdo	1 à 28h00 hebdo		
		1 à tps complet	1 à tps complet		
	Agent de maîtrise	1 à 28h00 hebdo		1 à 28h00 hebdo	
		3 à tps complet	2 à tps complet	1 à tps complet	
	Adjoint technique ppal 1ère cl	1 à tps complet		1 à tps complet	
		1 à 28h00 hebdo	1 à 28h00 hebdo		
	Adjoint technique ppal 2ème cl	5 à tps complet	3 à tps complet	2 à tps complet	
	Adjoint technique	8 à tps complet	7 à tps complet	1 à tps complet	
		1 à 31h07 hebdo	1 à 31h07 hebdo		
1 à 28h00 hebdo		1 à 28h00 hebdo			
1 à 31h84 hebdo		1 à 31h24 hebdo			

# COMMUNE DE TIGERY

<b>SOCIAL</b>	Moniteur-éducateur et intervenant social	1 à tps complet 1 à 20h00 hebdo	1 à 20h00hebdo	1 à tps complet	
	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 à tps complet		1 à tps complet	
	Agent social	1 à tps complet		1 à tps complet	
	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> cl	1 à 28h00 hebdo 1 à 14h00 hebdo		1 à 28h00 hebdo 1 à 14h00 hebdo	
	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> cl	4 à 28h00 hebdo	3 à 28h00 hebdo	1 à 28h00 hebdo	
<b>ANIMATION</b>	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 à tps complet		1 à tps complet	
	Animateur territorial	5 à tps complet	5 à tps complet		
	Adjoint animation ppal 1 <sup>ère</sup> cl	5 à tps complet	5 à tps complet		
		1 à 05h00 hebdo	1 à 05h00 hebdo		
	Adjoint animation ppal 2 <sup>ème</sup> cl	4 à tps complet	4 à tps complet		
		1 à 26h00 hebdo	1 à 26h00 hebdo		
Adjoint animation	6 à tps complet 1 à 30h00 hebdo	5 à tps complet 1 à 30h00 hebdo	1 à tps complet		
<b>CULTUREL</b>	Assistant du patrimoine	1 à 30h hebdo	1 à 30h hebdo		
	Adjoint du Patrimoine	1 à 30h hebdo		1 à 30h00 hebdo	
<b>SPORT</b>	Educ. sportif APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 à tps complet	1 à tps complet		
	Educ. sportif APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 à tps complet		1 à tps complet	
<b>POLICE</b>	Brigadier-chef principal	3 à tps complet	2 à tps complet	1 à tps complet	
	Gardien brigadier	1 à tps complet	1 à tps complet		

# COMMUNE DE TIGERY

## DELIBERATION N° 2026 - 02

**OBJET : ADHESION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT « ESSONNE NUMERIQUE »**

**RAPPORTEUR : Germain DUPONT**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les statuts du syndicat mixte ouvert « Essonne Numérique » approuvés par le comité syndical le 8 janvier 2025,

**CONSIDERANT** les services numériques proposés par le syndicat « Essonne Numérique » ;

**CONSIDERANT** que cette offre répond à certains besoins de la commune, notamment en termes de gestion des bâtiments ;

**CONSIDERANT** que pour y souscrire il convient d'adhérer au syndicat « Essonne Numérique » ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE SON RAPPORTEUR ET, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

### DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup> : D'APPROUVER** les statuts du syndicat mixte ouvert « Essonne Numérique » dans son intégralité

**Article 2 : D'APPROUVER** la demande d'adhésion à la compétence facultative « développement des usages et services numériques » du syndicat Essonne Numérique, selon les modalités établies dans la présente délibération, pour les services d'infrastructures et pour les usages et services numériques ;

**Article 3 : DE DIRE** que l'adhésion est gratuite mais qu'une contribution sera demandée pour chaque service souscrit par l'Adhérent à partir de tarifs définis dans un catalogue de services ;

**Article 4 : DE DIRE** que l'adhésion est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date mentionnée dans la délibération du comité syndical Essonne Numérique portant approbation de l'adhésion ;

**Article 5 : DE TRANSFERER** au syndicat mixte ouvert sa compétence « développement des usages et services numériques », ainsi que toute compétence nécessaire à la mise en œuvre des services à la carte choisis ;

**Article 6 : DE DESIGNER** Germain DUPONT en tant que délégué(e) titulaire et Alexis DELRIU en tant que délégué(e) suppléant(e) qui représentera la Commune de TIGERY au sein du comité syndical d'Essonne Numérique ;

**Article 7 : D'AUTORISER** le Maire à faire toutes les démarches et viser et signer tout document afférent à ce dossier.

# COMMUNE DE TIGERY

## **DELIBERATION N° 2026 - 03**

### **OBJET : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026**

**RAPPORTEUR : Germain DUPONT**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2312-1 et D2312-3  
**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et notamment les articles 107-II-40 et 50,

**VU** le décret 2016-841 du 24 juin 2016 précisant le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires,

**VU** le règlement intérieur du Conseil municipal de TIGERY,

**CONSIDERANT** l'obligation pour les communes d'organiser un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget primitif ;

**CONSIDERANT** que le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport décrivant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

**CONSIDERANT** que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE SON RAPPORTEUR ET, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

#### **DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : DE PRENDRE ACTE** de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires, sur la base du rapport d'orientations pour le budget 2026 de la Commune de TIGERY, joint à la présente.

## **DELIBERATION N° 2026 - 04**

### **OBJET : TARIFICATION SEJOUR SKI 2026**

**RAPPORTEUR : Luc DINO**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

**VU** l'avis de la commission Animations, Sports et Vie Locale en date du 28/01/2026 ;

**CONSIDERANT** la volonté de la collectivité de favoriser l'accès aux loisirs des jeunes ;

**CONSIDERANT** la volonté de la collectivité de favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes ;

**CONSIDERANT** la tarification de la place, à hauteur de 730 euros par jeune, définie par le SIPEJ (syndicat intercommunal pour l'enfance et la jeunesse) ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE SON RAPPORTEUR ET, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

#### **DÉCIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** D'appliquer la tarification à la charge de la famille en fonction de leurs revenus et ainsi appliquer une tarification différenciée.

**ARTICLE 2 :** Que l'encaissement de cette tarification soit effectué sur la régie recette 79 dont la régisseuse principale est Madame GARNIER Marion.

# COMMUNE DE TIGERY

## **DELIBERATION N° 2026 - 05**

**OBJET : TARIFICATION BAFA 2026 SIPEJ**

**RAPPORTEUR : Luc DINO**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,  
**VU** l'avis de la commission Animations, Sports et Vie Locale en date du 28/01/2026 ;  
**CONSIDERANT** la volonté de la collectivité de favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes,  
**CONSIDERANT** la tarification de la place, à hauteur de 301,50 euros par jeune, définie par le SIPEJ (syndicat intercommunal pour l'enfance et la jeunesse),

**LE CONSEIL MUNICIPAL, AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE SON RAPPORTEUR ET, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1er :** D'appliquer la tarification à la charge de la famille à hauteur de 150 euros par enfant.

**ARTICLE 2 :** Que l'encaissement de cette tarification soit effectué sur la régie de recette RR79 dont la régisseuse principale est Mme GARNIER Marion.

## **DELIBERATION N° 2026 - 06**

**OBJET : CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE SERVICES SPECIAUX DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIERS RESERVES AUX ELEVES (circuits spéciaux scolaires)**

**RAPPORTEUR : Luc DINO**

**VU** le code des transports, et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16-12, R.1241-1 à R.1241-66 et R.3111-15 à D.3111-36 ;

**VU** La délibération du conseil d'Île-de-France Mobilités n° 20250214-016 du 14 février 2025 approuvant le règlement régional relatif aux circuits spéciaux scolaires ;

**VU** la convention type de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routier réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) ;

**CONSIDERANT** que conformément à l'article L.1241-3, le syndicat des transports d'Île-de-France peut déléguer tout ou partie des attributions mentionnées à l'article L.1241-2, à l'exception de la politique tarifaire, à des collectivités ou à leurs groupements ;

**CONSIDERANT** que l'organisation des transports urbains peut confier par convention tout ou partie de l'organisation des transports scolaires à des communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes, établissements d'enseignement, associations de parents d'élèves et associations familiales ;

# COMMUNE DE TIGERY

**CONSIDERANT** la nécessité de renouveler la délégation en matière de transport scolaire et la nécessité d'harmoniser son organisation sur la commune de TIGERY en fixant les engagements réciproques d'Île-de-France Mobilités et de la commune en matière de transports des élèves sur circuits spéciaux, pour la période à compter de la rentrée scolaire 2026/2027, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2029-2030, sous réserve des dispositions de l'article 13 de la convention de délégation ;

**CONSIDERANT** que la commune assure les relations de proximité avec les familles par l'intermédiaire du club ados pour les opérations suivantes : information et instruction de demande des transports scolaires des élèves habitant la commune et scolarisés dans les établissements scolaires du secteur permettant d'obtenir la carte transport et que ces cartes sont ensuite transmises aux usagers par la commune ;

**CONSIDERANT** que la commune assure auprès du prestataire chargé des circuits spéciaux, le paiement des factures afin d'exercer un meilleur contrôle de l'exécution du marché qui font ensuite l'objet d'un remboursement selon des modalités définies par la convention ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE SON RAPPORTEUR ET, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

## DÉCIDE :

**ARTICLE 1er :** de signer la convention de délégation en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) pour une durée de 4 ans ;

**ARTICLE 2 :** autorise M. le Maire à signer ladite convention de délégation.

### III. Rendu-compte des Décisions et Arrêtés pris par le Maire du 27 novembre 2025 au 03 février 2026 :

#### Arrêtés 2025 :

01/12/2025	136/2025	Arrêté interdisant stationnement place Plessis Saucourt en raison d'un manège
05/12/2025	137/2025	Arrêté portant autorisation de stationnement sur le domaine public pour la société DEMECO pour un déménagement le 18/12/2025
05/12/2025	138/2025	Arrêté mise en demeure gens du voyage
05/12/2025	139/2025	Débit de boisson temporaire pour le téléthon
08/12/2025	140/2025	Arrêté portant interdiction liées au protoxyde d'azote
10/12/2025	141/2025	Arrêté portant autorisation de travaux - Société BIR - travaux de remplacement d'un parage au 2 rue Galilée pour EAU GPS le 05/01/2026 pour 30 jours
10/12/2025	142/2025	Arrêté permanent portant autorisation du domaine public de Tigery, pour les entreprises mandatées par la régie Eau Grand Paris Sud pour l'année 2026
12/12/2025	143/2025	Arrêté de nomination AGENT RECENSEUR Titulaire
12/12/2025	144/2025	Arrêté de nomination AGENT RECENSEUR Titulaire Candice NEPPER
12/12/2025	145/2025	Arrêté de nomination AGENT RECENSEUR Titulaire Samia SARI

# COMMUNE DE TIGERY

12/12/2025	146/2025	Arrêté de nomination AGENT RECENSEUR Titulaire Kathleen PERNET
12/12/2025	147/2025	Arrêté de nomination AGENT RECENSEUR Titulaire Nathalie LATRON
12/12/2025	148/2025	Arrêté de nomination AGENT RECENSEUR Titulaire Benoît MAHIEU
12/12/2025	149/2025	Arrêté de nomination AGENT RECENSEUR Titulaire Kevin WAGER
12/12/2025	150/2025	Arrêté de nomination AGENT RECENSEUR Suppléante BATARD Sandy
12/12/2025	151/2025	Arrêté de nomination AGENT RECENSEUR Suppléante WAGER Mélanie
12/12/2025	152/2025	Arrêté de nomination AGENT RECENSEUR Titulaire Marion GARNIER
17/12/2025	153/2025	Arrêté permanent 2026 portant autorisation d'occupation du domaine public de la commune de Tigery, pour les bailleurs de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud intervenant sur le territoire
17/12/2025	154/2025	Arrêté portant autorisation de travaux pour le branchement d'une base vie pour la société SETA ENVIRONNEMENT rue de la bergerie pour le compte de GPS le 07 janvier 2026 pour 21 jours
18/12/2025	155/2025	Arrêté permanent portant autorisation du domaine public de Tigery, pour les entreprises mandatées par SUEZ EAU FRANCE pour l'année 2026
19/12/2025	156/2025	Arrêté portant autorisation de travaux pour le remplacement et la remise en état des poteaux incendie sur la commune pour sté LA LIMOUSINE mandaté par GRAND PARIS SUD pour le 19/01/2026

## Arrêtés 2026 :

06/01/2026	001/2026	Arrêté permanent portant autorisation d'occupation du domaine public société EIFFAGE, interventions sur l'éclairage public pour le compte de Grand Paris Sud
06/01/2026	002/2026	Arrêté permanent portant autorisation d'occupation du domaine public - Sté TERIDEAL, travaux d'étude et de diagnostic des réseaux d'assainissement sur le territoire pour le compte de Grand Paris Sud
06/01/2026	003/2026	Arrêté permanent portant autorisation d'occupation du domaine public - Sté AXIMUM, dans le cadre des interventions sur les feux tricolores sur le territoire pour le compte de Grand Paris Sud
08/01/2026	004/2026	Arrêté portant nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant - RR 201 - GUICHET UNIQUE
08/01/2026	005/2026	Arrêté portant autorisation de travaux de sondages d'investigations géotechniques - Sté GEOLIA pour le 26 janvier sur 19 jours sur la rue des Vignes
08/01/2026	006/2026	Arrêté portant autorisation de travaux de voirie pour la Sté VIATP pour un branchement eau potable rue Maurice LISSAC le 13/01/2026 pour 60 jours
12/01/2026	007/2026	Arrêté portant nomination des mandataires simples - Régie de recettes RR 201
14/01/2026	008/2026	Arrêté portant autorisation d'emprise sur voirie rue de la bergerie pour aire de livraison pour le chantier LTE sur 18 mois
22/01/2026	009/2026	Arrêté portant autorisation de travaux de remise en état d'un affaissement de route 1 place beaufort pour l'entreprise TPF le 06/02/2026 pour 1 jour
29/01/2026	010/2026	Arrêté portant autorisation de travaux pour la Sté WIAME pour le retrait d'un panneau BUS ancienne RN6 le 06/02/2026
29/01/2026	011/2026	Arrêté réglementant le stationnement et le circulation en raison du carnaval

# COMMUNE DE TIGERY

## Décisions 2025 :

2025-30	04/12/2025	Modification de la régie de recettes Commune (RR 75)
2025-31	04/12/2025	Modification de la régie Guichet unique (RR 201)

## Décisions 2026 :

2026-01	23/01/2026	Signature d'un avenant au contrat d'entretien de la climatisation pour la Maison des association avec OMEGA CLIM
2026-02	23/01/2026	Signature d'un avenant au contrat d'entretien de la ventilation pour la Maison des association avec OMEGA CLIM

## IV Questions diverses / points divers :

Néant.

La Séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance,

  
Stéphane SOL

Le Maire,

  
Germain DUPONT

